

Chasseur

La revue de la Fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or

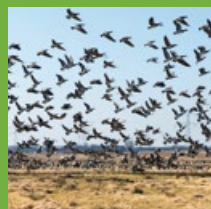
de Côte-d'Or

Chasse &
Environnement
en Côte-d'Or



**MANIFESTATION
DU 18 OCTOBRE**

**2 000 chasseurs en colère
devant la préfecture de Dijon**



**DOSSIER
LES MIGRATEURS,
UN PASSAGE
À NE PAS
MANQUER**



**REPORTAGE
LES GARDES
PARTICULIERS
VEILLENT
SUR LA CHASSE**

ÉDITO

ENFIN !



Comme je vous l'ai souvent répété, nous avons perdu dans notre département la maîtrise de la gestion cynégétique.

Je ne reviendrai pas sur les causes et les conséquences de cette situation, l'heure n'est plus à se lamenter, mais à espérer !

En effet, nous venons de recevoir l'accord de l'Administration d'intégrer dans le futur Schéma départemental, notre contrat cynégétique.

Au-delà de la possibilité de pratiquer un agrainage raisonné et encadré sur la quasi-totalité du département, ce nouvel outil permettra à votre Fédération de donner les moyens adaptés aux bons gestionnaires de territoire afin de construire ensemble la chasse de demain, durable et équilibrée entre tous les partenaires et acteurs liés à la chasse et la faune sauvage.

Mais au fait, pourquoi avons-nous fini par obtenir gain de cause ?

Tout simplement grâce à votre action collective sur le terrain !

La baisse significative des populations des sangliers est la conséquence directe de la prise de conscience par la plupart des chasseurs que quantité n'est pas synonyme de qualité à la chasse de grand gibier.

Premier résultat concret : une baisse de 40 % du volume des dégâts provoquée par les sangliers sur l'année en cours !

Soyons donc vigilants car les mêmes causes produisant les mêmes effets, il faut maintenir ce cap et donc la pression sur le terrain.

Nous parlerons plus dans le détail de tout cela le samedi 19 avril 2014, le matin en Assemblée Générale, et l'après-midi au même endroit, lors de la présentation des travaux en cours du Schéma et du contrat cynégétique.

J'espère que vous viendrez nombreux pour ce week-end Pascal admirer les magnifiques trophées de cerfs prélevés lors de la saison 2013/2014.

PASCAL SÉCULA

PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE CÔTE-D'OR

SOMMAIRE

3 ■ LES ÉCHOS DE LA FÉDÉRATION

- Manifestation : les chasseurs en colère dans les rues de Dijon
- Découverte : votre Fédération, la connaissez-vous vraiment ?
- Toute l'actualité de votre département

14 ■ REPORTAGE

Les gardes particuliers veillent sur la chasse

16 ■ LES ACTUS NATIONALES

Leptospirose, une vaste enquête démarre et mobilise les chasseurs

18 ■ DOSSIER LES MIGRATEURS, UN PASSAGE À NE PAS MANQUER

- Quels migrateurs ? Quelles périodes ? Quels modes de chasse ?
- Zoom sur la bécasse, sauvage et rusée

23 ■ JURIDIQUE

Que retenir de la nouvelle loi sur les armes ?

Chasseur de Côte-d'Or

La revue de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or
N° 9 - Avril 2014



Éditeur :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or
28 A rue Perrières
CS 80576
21005 DIJON Cedex
Tél. : 03 80 53 00 75 - Fax : 03 80 53 00 74
accueil@fdc21.com - www.fdc21.com
Directeur de la publication : M. Pascal Sécula
Responsable de la rédaction : M. Yves Lambert
Comité de rédaction : Fabrice Aubert, Jean-Marc Belin, Michel Chalumeau, Yves Lambert, Dominique Rigaud, Pascal Secula

Rédaction :

TEMA | presse, Déborah Levy, FDC 21
Crédits photos couverture : ©Wolfgang Kruck - Fotolia.com
Crédits photos : Déborah Levy, FNC, FDC 21

Publicité nationale et départementale :

ATC, 23 rue Dupont-des-Loges
57000 METZ
François Bederstorfer
Tél. : 03 87 69 18 12 - Fax : 03 87 69 18 14,
Email : f.bederstorfer@groupe-atc.com

Administration des ventes :

Ophélie Maeder
Tél. : 03 87 69 89 09 - Fax : 03 87 69 18 14
Email : o.maeder@groupe-atc.com

Conception éditoriale et graphique, rédaction :

TEMA | presse
23 rue Dupont-des-Loges
57000 METZ
Tél. : 03 87 69 18 01

Rédaction graphique : Pixel Image Tél. : 03 87 69 18 05

Impression: Socosprint imprimeurs - 36 route d'Archettes - 88000 Épinal
Chasseur de Côte-d'Or est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
Dépôt légal : à parution
ISSN : en cours





2 000 personnes, chasseurs, membres d'associations de chasse et sympathisants, ont répondu à l'appel de la Fédération des chasseurs de Côte-d'Or et se sont réunis devant le parc des expositions de Dijon.

DIALOGUE ROMPU AVEC LA PRÉFECTURE

Les chasseurs descendent dans la rue

Le 19 octobre 2012, un arrêté préfectoral interdit l'agrainage sur les 4/5 du département de la Côte-d'Or. Les conséquences financières pour les chasseurs sont désastreuses. Le gibier sort en masse des forêts et détruit les cultures. En douze mois, la demande d'indemnisation des dégâts passe de 3 à 7,2 millions d'euros. Et c'est aux chasseurs de payer. Un an quasi jour pour jour après la publication de l'arrêté, près de 2 000 chasseurs et sympathisants descendent dans les rues de Dijon. C'était le 18 octobre. Ambiance.

Le calme et la nature. Le bruit et la ville. Les chasseurs savent jouer les caméléons et s'adapter à chaque situation. Tantôt ils se tapissent dans la forêt pour attendre le gibier ou l'observer, tantôt ils savent prendre les armes – pacifiques – et faire du bruit pour signifier leur mécontentement. C'était le 18 octobre dernier dans les rues de Dijon. Une immense nuée marron, orange et verte. Des cornes de chasse qui sonnent sans discontinuer. 1 200 mani-

festants selon la police. 2 000 selon les chasseurs. Le vacarme que peuvent faire les chasseurs est assez assourdissant. Et c'est Pascal Sécula, président de la Fédération des chasseurs de Côte-d'Or qui s'en félicite le premier : « *Je suis très satisfait. Quand je vois tout ce monde, je me sens soutenu et je me dis surtout que notre combat est juste.* » Le mot d'ordre de cette manifestation était « *être vus et entendus !* » Le moins que l'on puisse dire c'est que Pascal Sécula a été écouté !

Chasseurs et sympathisants s'étaient donc donné rendez-vous à 14 h devant le palais des congrès de Dijon. En tête de file des manifestants, un 4 x 4, avec sur son toit, un énorme sanglier empaillé. Le président n'hésite pas à monter le premier à l'arrière du véhicule pour chauffer la foule déjà tout acquise à la cause : « *Est-ce que vous en avez ras-le-bol de ce qui nous arrive en ce moment ? Je voudrais un oui massif et qu'on vous entende !* » Pendant une bonne minute

les trompes sonnent ! Après le président de Côte-d'Or, d'autres personnalités présentes prennent le micro. Gérard Mathieu, président des chasseurs des Vosges et président de l'Association nationale des chasseurs de montagne, crie : « *On n'est pas des cochons payants !* » ; Étienne Berger, représentant de la Fédération nationale des chasseurs s'exclame avec beaucoup de poésie : « *Quand je vois cette vue d'ensemble, je me dis que l'on préfère arpenter les bois et les feuilles mortes plutôt que le macadam. Mais les autorités nous ont enlevé nos prérogatives, alors je vous encourage à donner de la voix tout à l'heure devant la préfecture.* » Puis Véronique Mathieu, présidente du groupe chasse du Parlement européen et députée européenne monte à la tribune : « *C'est inadmissible ce qui se passe en ce moment. Alors je vous dis bravo, je suis avec vous. On doit nous autoriser à gérer notre agrainage. Nous ne sommes pas là pour payer les agriculteurs et nous taire.* » (Lire par ailleurs également). Venu de toute la Bourgogne mais aussi des régions environnantes, les chasseurs n'ont pas hésité à faire des kilomètres pour marquer leur désaccord avec les services de la préfecture. L'un d'eux, maître Jupin, avoué à la cour d'appel de Versailles et représentant des chasseurs des Ardennes vient à ma rencontre pour me faire part de son état d'esprit : « *Le préfet n'a rien compris parce qu'il motive sa décision d'interdiction de l'agrainage sur un seul et unique cerf atteint de la tuberculose bovine. Depuis il y a des difficultés relationnelles entre agriculteurs et chasseurs. Or, on n'a pas trouvé un seul sanglier malade ces deux dernières années. C'est donc une énorme bêtise.* »

Quel avenir pour la chasse ?

Pour mieux comprendre, abordons les chiffres, données infaillibles et circonstanciées. Sur le département de la Côte-d'Or, 13 500 personnes possèdent leur permis de chasse. La saison passée, 14 500 sangliers sur les 20 000 bracelets



Le cortège de manifestants devant la préfecture. Malheureusement, ce jour-là, Pascal Sécula n'a pas pu rencontrer le préfet.



Véronique Mathieu, présidente du groupe chasse du Parlement européen et députée européenne, était présente pour soutenir l'action de la Fédération.



« Quand je vois tout ce monde, je me sens soutenu et je me dis surtout que notre combat est juste », a déclaré Pascal Sécula avant le départ du cortège vers la préfecture.

attribués ont été abattus, ce qui est un très bon résultat. En revanche, depuis que l'agrainage a été stoppé par arrêté préfectoral du 19 octobre 2012, petits et grands gibiers sont sortis de la forêt et ont engendré des dégâts spectaculaires sur les cultures agricoles. Les chiffres sont exponentiels passant d'une demande d'indemnisation des agriculteurs de 2 938 000 euros à 7 200 000 entre octobre 2012 et juin 2013, soit 65 % de dossiers supplémentaires. Et cette facture est à la charge des chasseurs qui ne peuvent la supporter ! « Nous ne pouvons pas payer. Avec ce chiffre de 7 200 000 euros, cela amènerait notre bilan comptable à un résultat négatif de 1 à 1,5 million d'euros au 30 juin 2013. Nous avons au 30 juin 2012, une réserve de 2 609 000 euros. Dans ce contexte, quel est l'avenir de la chasse et des chasseurs en Côte-d'Or ? », demande le président Pascal Sécula.

Un bon contrat cynégétique

C'est donc pour ce problème financier de taille que les chasseurs viennent crier leur colère. Pas à pas, toujours au son des cornes

de chasse, la foule avance dans les rues en direction de la préfecture. Les passants rigolent en les voyant ; certains se bouchent les oreilles tant le bruit est fort. Nicole, chasseresse depuis peu estime que si ça continue, les chasseurs « vont en avoir marre. S'ils ne payent plus leur permis de chasse, qui va payer ? », demande-t-elle. Olivier Lecas, président des chasseurs de l'Yonne, dans la foule lui aussi, se souvient très bien avoir connu la même affaire récemment dans son secteur entre 2011 et 2013. « Chez nous, les dégâts sont passés de 800 000 euros à 1,2 million d'euros. Les autorités ont alors compris que c'était une erreur et sont revenues en arrière. Je me souviens de la date exacte : c'était le 15 septembre dernier ! » Selon lui, « la chasse ne doit pas être le bouc émissaire d'une maladie. La tuberculose cristallise les débats, c'est bien dommage, d'autant que le contrat cynégétique que la Fédération a rédigé est très bon. »

Mais que dit ce contrat cynégétique ? Trois objectifs sont tout particulièrement visés : faire baisser les populations de grands gibiers là où c'est nécessaire et les maintenir à un niveau acceptable ; favoriser la

■ VU ET ENTENDU

Paroles de manifestants

LES RESPONSABLES

- Olivier Lecas, président des chasseurs de l'Yonne : « La chasse ne doit pas être le bouc émissaire d'une maladie. La tuberculose cristallise les débats, c'est dommage, d'autant que le contrat cynégétique que la FDC 21 rédigé est très bon. »

- Patrice Tapie, président de la CGPME Côte-d'Or et Bourgogne et chasseur : « Moi, je suis ultra-solidaire du mouvement. Les chasseurs ne veulent pas être pris en otage entre les services de l'État, peu experts dans le domaine et le lobby agricole. Il faut que l'État sorte de sa réserve et arbitre justement la situation. Et de toute façon, nous chasseurs, on ne peut pas payer ! »

UN AGRICULTEUR

- Gérard Colson, agriculteur céréalier – 150 hectares de cultures dans l'Yonne et chasseur : « J'estime que c'est une erreur monumentale d'interdire l'agrainage. Pour garder les bêtes dans les forêts, les chasseurs sont obligés de compléter leur nourriture. Vous savez, pour l'avoir vécu, je peux vous dire que cela fait extrêmement mal au cœur de voir ses récoltes détruites. C'est démoralisant. Les sangliers n'ont pas de prédateurs. Sans les chasseurs, ils se reproduiraient bien plus et l'on irait à la catastrophe. »

UNE DÉPUTÉE EUROPÉENNE

Véronique Mathieu-Houillon, présidente du groupe chasse du Parlement européen : « Moi je chasse le grand gibier, mais je défends tous les types de chasse. Je peux même dire que ce sont les chasseurs qui m'ont portée jusqu'au Parlement européen, alors je leur dois bien ça. Une partie de mon engagement politique leur est tout entière dédiée. Je suis ravie qu'il y ait autant de monde aujourd'hui. C'est une belle réussite. L'État a malheureusement pris des décisions sans concertation avec le milieu agricole et cynégétique. On nous dénie le droit de gestion des populations que l'on chasse et dont on complète habituellement l'alimentation. Certes, le nombre de sangliers a augmenté ces derniers temps, mais l'administration au lieu d'aider les deux parties, a tapé un grand coup de marteau en se positionnant plutôt pour le monde agricole. Le rôle d'une préfecture c'est que tout se passe bien dans son département. Cette décision arbitraire n'est pas la bonne, d'autant que le projet de contrat cynégétique est bon. »



■ VU ET ENTENDU

Paroles de manifestants (suite)

DES FEMMES AUSSI

Lilou, 16 ans et déjà chasseresse : « Je suis là pour accompagner mon grand-père qui est mon parrain de chasse. J'avoue ne pas bien comprendre les raisons de la manifestation, mais je sais que c'est pour la bonne cause. Et j'aime bien faire du bruit. »
Roselyne, Patricia et Marie-Noël, toutes trois traqueuses à Beaune. L'une d'elle raconte : « C'est la première manifestation à laquelle j'assiste et je trouve cela formidable. C'est extrêmement impressionnant le bruit que tous ensemble nous arrivons à faire. Et c'est ensemble que nous devrions arriver à convaincre les autorités. Avec ce bruit, ils vont forcément nous écouter. »

Lilou et son grand père à droite (avec lunettes).

prévention et la protection des cultures en chassant dès le 1^{er} juin et poser des clôtures électriques de prévention en partenariat avec les agriculteurs ; et pratiquer toute l'année un agrainage raisonné et encadré.

Les sonneurs, devant la préfecture jouent « les honneurs »

Il est environ 16 h quand le long cortège arrive devant la préfecture. La bonne humeur est toujours au rendez-vous. Moment de silence, quand Pascal Sécula demande aux sonneurs de jouer « les honneurs ». Puis il appelle à ses côtés Véronique Mathieu et Jacques Pelus, président de la fédération régionale de Bourgogne à entrer en préfecture. Le temps passe. Dans la foule, certains boivent un verre, d'autres discutent... chasse évidemment. Après trente bonnes minutes, une rumeur circule : « Ça dure ! Ils sont en train de signer le contrat cynégétique... Si on en juge par la longueur de l'entretien, nous allons obtenir tout ce que l'on veut... » Erreur malheureusement. En ressortant Pascal Sécula constate : « Le préfet n'était pas là ! » La foule hue. « Nous avons déposé notre lettre et sollicité une véritable table ronde avec le monde agricole. Il faut agir vite, très vite. »

Déborah LEVY



Roselyne, Patricia et Marie-Noël.

ET APRÈS ?

« On n'a pas fait du bruit pour rien. Il y a une réelle écoute », résume Fabrice Aubert, directeur de la Fédération des chasseurs de la Côte-d'Or. À l'issue de la manifestation, le préfet a demandé à ses services de se mettre autour de la table. Trois tables rondes ont donc eu lieu avec les chasseurs, le monde agricole, la DDT (Direction départementale des Territoires), la DDPP (Direction départementale de la Protection des populations) de la Côte-d'Or et l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage). « Le dossier n'est pas enterré, loin de là. On nous a demandé de retravailler le contrat cynégétique. Nous nous y attelons donc », rajoute Fabrice Aubert. De nouveaux échanges ont eu lieu depuis lors, comme évoqué dans l'édition.



Photos : Deborah Levy

La Fédération des chasseurs de Côte-d'Or se trouve rue des Perrières à Dijon. Un projet de réhabilitation ou de déménagement est actuellement à l'étude.

DÉCOUVERTE

Votre Fédération, la connaissez-vous vraiment ?

La Fédération des chasseurs de Côte-d'Or, située rue des Perrières, non loin de la gare, compte 17 salariés et représente 13 500 cotisants. Adhérente à la Fédération régionale et nationale des chasseurs, ses principaux rôles sont la mise en valeur du patrimoine cynégétique, la protection et la gestion de la faune sauvage, la promotion et la défense de la chasse. Focus sur une association vieille de plus de 70 ans.

La Fédération, son fonctionnement et ses délégations de service public

La Fédération doit répondre à quatre délégations de service public : en premier lieu, elle doit gérer l'indemnisation des dégâts de gibiers sur les cultures agricoles ; ensuite elle forme les chasseurs en vue d'obtenir leur permis de chasse et organise les examens ; elle délivre la validation des permis de chasse et enfin doit concourir à la prévention du braconnage. Pour répondre à l'ensemble de ces prérogatives, 17 salariés

permanents travaillent au quotidien. La Fédération regroupe classiquement deux grands services : administratif (sept personnes dont un secrétariat technique) ; technique : petit gibier (deux personnes) et grand gibier et prévention des dégâts (sept personnes), et leur directeur. L'été, deux personnes viennent compléter l'équipe, déjà fort occupée, pour délivrer les validations des permis de chasse. Le président, Pascal Secula chapeaute l'ensemble de ce personnel dynamique. Par ailleurs, le conseil d'administration reste l'organe

décisionnaire de la Fédération (lire également l'intervention d'Henri Bordet, l'un des nouveaux administrateurs).

La Fédération et ses différents interlocuteurs

Le principal interlocuteur de la Fédération reste l'État. La préfecture en premier lieu, au travers de l'ensemble de ses Services, représentée essentiellement par la direction départementale des Territoires (DDT 21), organise par voie d'arrêtés préfectoraux les attributions du



plan de chasse et de plans de gestion, et supervise la police et la cartographie des territoires de chasse. La direction départementale de la protection des populations (DDPP 21) est également en lien avec la FDC 21 pour répondre à toutes les questions relatives aux questions sanitaires dont la tuberculose bovine. Enfin, la Fédération est consultée pour toutes les questions relatives à la biodiversité, à l'environnement et à l'écologie.

La Fédération et ses adhérents

Trois catégories d'adhérents à la Fédération :

- Des chasseurs bien sûr;
- Des adhérents territoriaux titulaires d'un « plan de chasse » ;
- Des volontaires (adjudicataires de forêt domaniale).

En tout, cela représente près de 15 000



Décor 100 % nature dans les locaux de la Fédération.

adhérents.

Depuis la société de chasse territoriale communale, en passant par le groupement d'intérêt cynégétique (GIC) ou l'unité de gestion, les échanges avec les adhérents de la Fédération sont nombreux. Animer, informer, communiquer, représenter, réaliser une veille juridique, les adhérents doivent savoir tout ce qui se passe dans le petit monde de la chasse.

La Fédération et le schéma départemental

Élaboré par la Fédération, le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) est le seul outil dont la Fédération dispose pour préciser un cadre réglementaire aux chasseurs. Après six années d'existence, ce dernier arrive à échéance le 13 avril prochain. La Fédération est donc en train de préparer le suivant. Objectif de ce nouveau SDGC : réaffirmer que les chasseurs de Côte-d'Or ont toujours vocation légitime à gérer et agir pour la protection du patrimoine cynégétique et des espaces naturels.

La Fédération et les institutions

Il est parfois difficile pour la FDC 21 de trouver sa place. Doit-elle jouer un rôle de collaboration participative avec les instances du département (administratives, agricoles et sanitaires) ou s'imposer comme étant le syndicat des chasseurs ? La question reste ouverte. « *Nous privilégions toujours la construction et le partenariat, mais nous avons aussi montré que nous étions capables d'aller sur le terrain et de donner de la voix quand on n'est pas d'accord* », explique Fabrice Aubert, directeur de la FDC 21. Les membres de la FDC 21 donnent beaucoup de leur temps pour suivre toutes les questions relatives à la faune sauvage. Que ce soit pour le gibier et la chasse, les nuisibles et les questions de piégeage ou les espèces protégées, l'écologie et l'environnement, l'État peut faire appel à la FDC 21 plusieurs fois par semaine pour participer à diverses réunions. C'est aussi l'État, à travers le préfet, qui valide la gestion du plan de chasse. « *Nous n'avons qu'une voix consultative. Si un chasseur est mécontent d'une décision officielle, il doit en référer à l'administration et de ce fait il y a parfois méprise ou mécontentement ; nous ne jouons pas contre nos adhérents* », précise le directeur. Autre volet sur lequel la FDC 21 n'a



HENRI BORDET, NOUVEL ADMINISTRATEUR À LA FÉDÉRATION

Henri Bordet, 60 ans, intervenant dans la filière bois, chasse le grand gibier depuis l'âge de 16 ans. Homme de la forêt, passionné de chasse et de nature, c'est tout naturellement qu'il s'est présenté à l'élection des administrateurs de la Fédération départementale des chasseurs de Côte-d'Or, en mai dernier, lors de l'assemblée générale annuelle. La Fédération compte 15 administrateurs dont les membres sont renouvelables par moitié tous les trois ans. 13 candidats se sont présentés pour sept postes dont trois postes disponibles d'administrateurs sortants. À l'issue du vote à bulletins secrets plus tard, Henri Bordet a donc été élu. En charge de l'unité de gestion n° 8 – secteur des Deux Vallées, au centre-est de la Côte-d'Or – Henri Bordet siège dans les commissions communication et grand gibier. Il est aussi représentant dans des commissions externes pour Natura 2000, la réserve naturelle du Val Suzon ou la COFOR 21 (association des communes forestières de la Côte-d'Or).

La réalité du travail

Mais alors, quel a été son sentiment en arrivant à la Fédération ? « *J'ai trouvé que les gens travaillent dur. En tant qu'administrateur, on est très sollicité pour aller sur le terrain ou en réunion et je n'imaginais pas le nombre d'informations qu'il fallait connaître. Du coup, je viens me renseigner à la Fédération. C'est très professionnel, comme dans une vraie entreprise, avec une bonne ambiance en prime. Les permanents sont passionnés et présents pour répondre à toutes mes interrogations. Leur champ d'action est très vaste. Je n'imaginais pas tout ce qu'une Fédération était amenée à faire, d'autant que les enjeux financiers sont très importants. Ce qui m'a le plus surpris ? Le fait que la Fédération doive prendre à sa charge à 100 % l'indemnisation des dégâts de gibiers sur les cultures. Je n'en avais jamais pris conscience. Autre volet sur lequel je participe désormais : le plan de chasse. Ce sont nous, les administrateurs, qui allons de nuit réaliser des comptages pour trouver des solutions à l'attribution des plans de chasse. Aujourd'hui, la Fédération me prend beaucoup de mon temps libre et j'aime ça. Si la chasse est une passion, à la Fédération, rien n'est laissé au hasard.* »

■ EN SAVOIR PLUS

La Fédération en chiffres

- 1942 : fondation des Fédérations nationales et départementales de chasse en France (avec pour objectif sous-tendu de gérer la circulation des armes sous le régime de Vichy). La Fédération des chasseurs de Côte-d'Or naît donc en cette année 1942. Il s'agit d'une association de loi 1901 agréée au titre de la protection de l'environnement.
 - Deux secrétaires en 1993 ; 16 salariés permanents aujourd'hui.
 - Budget annuel : 4,90 M €. 3,80 M € réservés aux dégâts de gibiers sur les cultures dont 2,80 M € dédiés aux indemnités ; tout le reste du budget est destiné au fonctionnement courant de la Fédération.
 - 13 500 chasseurs adhérents, 1 500 adhérents territoriaux.
 - En Côte-d'Or, ce sont 880 000 ha de surface, dont 323 000 ha uniquement de forêt, soit 37 % du département.
 - Tableau de chasse 2012/2013 :
 - 1 800 cervidés
 - 11 500 chevreuils
 - 14 500 sangliers
 - Environ 2 500 bécasses
- Selon la déclaration des sociétés de chasse :
- Environ 15 000 perdrix et faisans
 - Environ 15 000 canards
 - Environ 20 000 pigeons
 - Environ 2 000 renards piégés



Fabrice Aubert, directeur de votre Fédération des chasseurs de Côte-d'Or.

qu'une fonction d'avis : les sommes accordées aux dégâts agricoles : « *On participe à la détermination des barèmes d'indemnisation dans le cadre des barèmes fixés nationalement, mais au final, c'est le préfet qui tranche* », conclut Fabrice Aubert.

La Fédération et ses missions

1. Participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ;
2. Promouvoir et défendre la chasse ;
3. Accompagner la formation des nouveaux chasseurs ;
4. Répondre à la demande d'indemnisation des dégâts de gibier ;
5. Contribuer à la gestion de la biodiversité et de la faune sauvage (prévention et maintien des espèces).

La Fédération et les grands dossiers du moment

Depuis l'arrêté du 19 octobre 2012 interdisant l'agrainage et les problèmes du contrat cynégétique, la Fédération continue de travailler au quotidien pour trouver des solutions. Elle s'intéresse aussi de très près aux actions de lutte et de prévention contre la tuberculose bovine. Elle avance également



À l'accueil, renseignements et petite boutique de signalétique de chasse.

sur l'élaboration du deuxième schéma départemental de gestion cynégétique (lire par ailleurs), promeut et subventionne la reconstitution des populations de petit gibier, s'implique dans le dossier du futur Parc national des forêts de Champagne et

Bourgogne et, bien sûr, s'investit au quotidien sur les dégâts de gibier. Enfin, la réhabilitation ou le déménagement du siège social de la Fédération est toujours d'actualité et la question n'est pas tranchée.

Déborah Lévy

Nouveau succès pour la table de Lucullus



Troisième édition de notre journée de promotion de la chasse et de la venaison le vendredi 8 novembre 2013. Si la trame de nos présentations était du même ordre que les années précédentes, nous les avons étoffées et améliorées pour présenter au public une image positive de la chasse et une venaison appétissante.

Cette fois-ci, la table de Lucullus a été rehaussée d'une structure centrale qui a permis de créer une dimension verticale et d'aérer les présentations. Le gibier y était décliné de quatre façons :

- ♦ Gibier de nos forêts ;
- ♦ Gibier de nos plaines ;
- ♦ Gibier de nos étangs et rivières ;
- ♦ Gibier de nos vignes et coteaux.

Terrines et pâtés préparés par nos partenaires charcutiers traiteurs ont complété cet appétissant tableau.

Nous avons accueilli un public nombreux autour de la table auquel nous avons offert une large dégustation de terrines à base de venaison. Une démonstration de cuisine a été réalisée par les élèves des lycées hôteliers. Ces derniers ont préparé, sur le site de cuisine de la foire, une recette de chevreuil qui a été proposée ensuite à la dégustation.

Enfin, nos chefs de cuisine attirés ont

réalisé devant le public, des recettes de venaison accessibles à tout cuisinier amateur, suivies de leur dégustation. Une belle animation autour de la chasse et de la gastronomie, renforcée par les fanfares du Rallye des trompes de l'Ouche, et grâce à l'implication de tous nos partenaires traiteurs, chefs, élèves, administrateurs et personnels de la Fédération.



■ RECETTE

Les rillettes de sanglier

Comment valoriser vos restes de sanglier quand vous avez préparé vos belles pièces ?

Pour 500 g de sanglier, vous ajouterez 500 g d'échine de porc.

Désosser et couper la viande en dés.

Mettre les os au fond d'une cocotte, ajouter la viande, plus du thym, du laurier, de l'ail, un bouquet garni, du sel, du poivre et ¼ de litre d'eau.

Laisser mijoter pendant trois heures, en surveillant qu'il y ait toujours un peu d'eau.

Retirer les os et écraser la viande avec deux fourchettes, mettre les rillettes en pot.

Attention, il n'y a aucun conservateur ajouté, donc si vous devez les conserver longtemps, utilisez le congélateur.



FOOD-micro-foolija.com

2014/2020

SDGC II : soyons prêts !

Lors des réunions de secteurs 2014, la Fédération a présenté un point d'étape de l'élaboration du second Schéma départemental de gestion cynégétique (2014/2020).

Cette démarche, débutée en avril 2013, est programmée pour aboutir le 30 juin 2014 avec l'approbation du SDGC par le préfet ; les différentes dispositions qui y seront inscrites entreront en application dès notre prochaine saison.

Les chasseurs, propriétaires de ce document d'objectifs rédigé par la Fédération, sont associés à sa production autour de trois temps : le

point d'étape initial, une information puis un échange l'après-midi de l'assemblée générale et enfin, la présentation du projet définitif aux chasseurs mi-mai.

Un « espace contributif » sera ouvert sur notre site FDC21.com, après l'assemblée générale, pour que chacun puisse y déposer ses observations et suggestions.

Le SDGC affiche notre ambition et nos objectifs cynégétiques des six prochaines années, fruits de la concertation avec chacun des acteurs des territoires ; soyons prêts !

GRAND GIBIER - SAISON 2013/2014

Bilan des attributions et réalisations

UG	SANGLIERS			CHEVREUILS		
	Attributions	Réalisations	Taux de réalisation	Attributions	Réalisations	Taux de réalisation
1. Nord-Châtillon	1097	558	51%	1226	977	80%
2. Châtillonnais	1896	959	51%	1792	1486	83%
3. Val-de-Saône	1059	620	59%	580	513	88%
4. Côteaux - Seurre	1141	663	58%	1214	1082	89%
5. Hautes-Côtes et Vallée de l'Ouche	1762	918	52%	1713	1463	85%
6. Ouest-Beaune	1524	616	40%	680	559	82%
7. Vallées de la Salmaise et de l'Ozerain	831	486	58%	825	706	86%
8. Deux Vallées	1414	828	59%	1230	1034	84%
9. Montagne et Grolles	3153	1648	52%	984	818	83%
10. Vingeanne	793	491	62%	603	513	85%
11. Grand Auxois et Morvan	1516	734	48%	1235	989	80%
12. Auxois	786	469	60%	710	585	82%
13. Grand Jailly et Duesmois	1525	670	44%	1114	859	77%
TOTAL	18497	9660	52%	13906	11584	83%

UG	Attributions						Réalizations						Taux de réalisation
	Cerf C	C1	C2	Biche	JC	Total	Cerf	C1	C2	Biche	JC	Total	
1. Nord-Châtillon	0	57	25	129	133	344	0	42	17	88	96	243	71%
2. Châtillonnais	33	75	38	283	265	694	29	57	22	183	163	454	65%
3. Val-de-Saône	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	1	1	50%
4. Côteaux - Seurre	0	9	6	24	26	65	0	7	3	15	20	45	69%
5. Hautes-Côtes et Vallée de l'Ouche	0	60	49	180	205	494	0	53	37	139	155	384	78%
7. Vallées de la Salmaise et de l'Ozerain	0	11	2	9	6	28	0	9	1	7	3	20	71%
8. Deux Vallées	0	43	36	96	110	285	0	37	23	72	70	202	71%
9. Montagne et Grolles	0	62	38	216	205	521	0	55	26	185	172	438	84%
10. Vingeanne	0	1	1	2	0	4	0	1	1	2	0	4	100%
12. Auxois	0	5	5	12	6	28	0	5	3	10	5	23	82%
13. Grand Jailly et Duesmois	0	27	17	36	37	117	0	21	8	25	18	72	62%
TOTAL	33	350	217	988	947	2582	29	287	141	726	681	1886	73%

données de mars 2014.

JEUNES CHASSEURS

Stage dans le massif des Bauges

Comme chaque année, la Fédération a sélectionné trois jeunes ayant très bien réussi au permis de chasser. Ils ont ainsi pu découvrir la chasse en montagne pendant trois jours.

Malheureusement, la veille du départ, l'un d'entre eux a été hospitalisé ; grande déception bien évidemment pour ce jeune.

La météo était au beau fixe pour ce début de stage, l'organisation et l'accueil étaient toujours aussi parfaits.

Au programme de ces trois jours : présentation de la réserve et de l'équilibre agrosylvo-cynégétique. La balistique et la recherche au sang ont aussi été abordées. En ce qui concerne la deuxième journée, c'est la reconnaissance et la biologie des espèces qui ont été présentées, plus spécifiquement celle du chamois et du mouflon. Le représentant du GIC nous a parlé de l'organisation de la chasse dans la réserve. Et enfin, le moment tant attendu du troisième jour, c'est le départ pour le Graal. Les stagiaires se sont dirigés vers la montagne, fébriles pour certains, excités pour d'autres. Les stagiaires sont issus de différentes régions, l'occasion pour eux d'échanger et de découvrir d'autres pratiques cynégétiques.

Un grand nombre d'entre eux a pu découvrir la chasse en montagne. La difficulté, la rudesse de l'exercice peuvent calmer les ardeurs de nos jeunes côted'oriens, ils ne s'en laissent pas conter. Ils avaient conscience d'avoir une chance



extraordinaire d'être dans cet espace merveilleux qu'est le massif des Bauges. Malheureusement leur courage n'a pas été récompensé. Après de magnifiques approches, cette année notre département ne figure pas parmi les lauréats ayant prélevé un chamois.

Mais que d'images et de souvenirs vont rester gravés dans leur mémoire.

Remercions Dédé, Jean-Pierre, Yves, Marc et tous les autres qui vont bien évidemment se reconnaître.

■ FNC ET ONCFS

Enquête des tableaux de chasse : c'est parti !



La FNC et l'ONCFS se sont associés pour réaliser une enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir pour la saison de chasse 2013/2014, la précédente datant d'une quinzaine d'années. Début juillet 2013, 60 000 chasseurs

sélectionnés aléatoirement ont reçu un questionnaire simple afin de renseigner leur tableau de la saison pour chaque espèce chassable en France. Vous avez peut-être été sélectionné ! Votre participation est indispensable pour une meilleure connaissance des espèces, ainsi qu'une meilleure gestion ; bref, pour témoigner de la responsabilité des chasseurs et de la chasse française tout entière.

Les données collectées seront traitées de façon anonyme, selon une méthode apportant toutes les garanties scientifiques. Les résultats de l'enquête seront publiés début 2015. Merci à tous ceux qui ont été sélectionnés dans notre département de participer ! Pour cela, remplissez votre tableau après chaque jour de chasse et retournez le questionnaire qui vous a été adressé, dûment complété selon les modalités indiquées.

■ BRACONNAGE

Deux personnes condamnées

Dans la nuit du 24 au 25 février 2013, un cerf a été abattu illégalement sur la commune de Commarin. Les deux coupables ont été interpellés et condamnés par le tribunal de grande instance de Dijon le 27 mai 2013. La Fédération des chasseurs de Côte-d'Or et le GIC de la Vallée de l'Ouche s'étaient portés « partie civile » Sur l'action publique : une personne est condamnée à 1 000 € d'amende avec sursis, l'autre à 2 000 €. D'autre part, leur permis de chasser a été supprimé pour une période de deux ans et les biens ayant servi à commettre l'infraction ont été confisqués. Un droit fixe de procédure de 90 € est réclamé à chacun. Sur l'action civile : les deux contrevenants sont condamnés à verser 1 500 € à la Fédération des chasseurs et 750 € au GIC de la Vallée de l'Ouche.



LES GARDES PARTICULIERS VEILLENT SUR LA

MISSIONS DU GARDE PARTICULIER

LA PREUVE PAR NEUF

1. Il surveille le territoire exclusivement sur lequel il est commissionné.
2. Il contrôle les chasseurs.
3. Il participe à la régulation des animaux classés nuisibles.
4. Il renseigne et travaille en collaboration avec les différentes administrations ou instances s'occupant de la chasse sur le département.
5. Il participe, si nécessaire et à la demande, aux missions de terrain avec les agents techniques de l'environnement, les lieutenants de la louveterie, le personnel de la fédération. Exemples : aménagements du territoire, repeuplements, comptages du gibier...
6. Il entretient des rapports harmonieux avec les différents utilisateurs de la nature (marcheurs, cyclotouristes) et avec les acteurs du monde rural (propriétaires, fermiers, agriculteurs...)
7. Au gré des nombreuses heures qu'il passe sur le terrain, il fait remonter à qui de droit tout événement particulier : rejet dans les cours d'eau, stationnement de véhicules en des lieux et à des heures inhabituelles...
8. Il participe, à la demande, à des missions plus ponctuelles telles que les prélèvements d'animaux dans le cadre d'épizootie ou d'analyses d'animaux sauvages (tuberculose, échinococcose, leptospirose...)
9. Il intervient, à la demande des maires, des gendarmes ou des agents de l'ONCFS pour achever les animaux blessés sur ou à proximité des axes routiers.

Garde-chasse particulier ou garde-pêche particulier, pour la pêche, les gardes existent également.

La fédération départementale des gardes particuliers de Côte-d'Or a été créée en avril 1999. Adhérente à l'Union interdépartementale des gardes particuliers et piégeurs (UIGPP) une soixantaine de gardes particuliers, entièrement bénévoles, veille au respect des règles de chasse dans notre département. État des lieux de leurs missions.

« Nous sommes là pour renseigner et informer avant de verbaliser. La chasse est très réglementée et doit le rester. Sur le terrain, notre rôle est de faire de la prévention, d'expliquer et de convaincre. Oui, nous sommes habilités à mettre des procès verbaux, mais c'est au procureur de la République de juger et de donner une amende aux contrevenants », introduit André Guillemier, président de la fédération des gardes particuliers de Côte-d'Or.

Une formation obligatoire

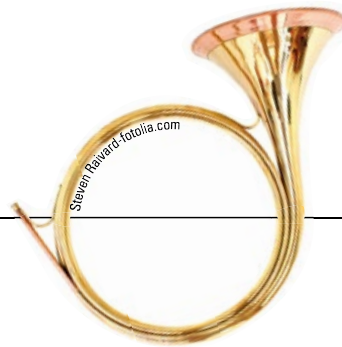
Comme lui, une soixantaine de chasseurs ont décidé d'endosser ce rôle de

« veilleur » sur le département. Un statut très encadré, puisqu'un décret datant de l'été 2006 réglemente précisément l'accès à cette fonction. Une formation de deux jours et demi est obligatoire. Elle a lieu à la Fédération départementale des chasseurs de Côte-d'Or. Trois personnes interviennent : un juriste, un représentant de l'ONCFS 21 (Office national de la chasse et de la faune sauvage) et un technicien cynégétique. Objectif : apprendre toutes les notions juridiques et déontologiques indispensables à un garde-chasse pour transmettre à tous les chasseurs ses droits et ses devoirs. À l'issue de la formation, pas d'examen, mais un serment prêté devant le juge d'instance et un agrément valable cinq



Une partie des membres de la fédération départementale des gardes particuliers. Au centre, en uniforme, André Guillemier, président.

TICULIERS A CHASSE



années. Par ailleurs, le garde particulier doit toujours avoir son agrément en poche lorsqu'il arpente le terrain.

Mais alors, en forêt, qu'en est-il concrètement ? « *Je ne compte plus les heures que je passe dans les bois, mais c'est ma passion. J'aime la nature. Ceci dit, je suis piéteur et j'avoue que le temps me manque ! La plupart des infractions que je constate sont des défauts de permis de chasse ou d'assurance. Autres exemples d'infractions : les limites de sécurité à proximité des habitations ne sont pas toujours respectées, de même qu'en battues, mais c'est beaucoup plus rare car les chasseurs sont très rigoureux à ce sujet.*

Pour moi, il faut surtout savoir faire preuve de fermeté ou de diplomatie en fonction de l'erreur commise. On est là pour montrer la bonne conduite. Dire et répéter que les chasseurs doivent être exemplaires. Il en va de la sécurité de tous. Cela fait plus de dix ans que je suis garde particulier. Parfois dès l'aube je suis en forêt ! », poursuit André Guillemier. Si les choses s'enveniment et que le message passe mal, le garde particulier peut recourir au soutien et à



l'intervention des agents de l'ONCFS, voire de la gendarmerie.

Un garde particulier est mandaté par un propriétaire ou un président de société de chasse pour surveiller un territoire donné. Charge à lui de passer de longues heures à observer tout acte ou comportement inapproprié à la sécurité de la chasse. Tout ce temps passé sur le terrain permet aussi aux

gardes particuliers d'être une source de précieux renseignements. Pour preuve, ils participent au réseau Sagir pour la surveillance sanitaire de la faune sauvage. Si les saisies des armes, des véhicules, des instruments ayant permis la réalisation d'une infraction de chasse sont réservées aux agents mentionnés à l'article L 428-20 du Code de l'environnement*, le garde particulier est habilité à procéder à la saisie du gibier tué à l'occasion des infractions qu'il constate. Il peut soit en faire don à l'établissement de bienfaisance le plus proche, soit le détruire. Des droits et des devoirs pour tous !

Déborah LEVY

*Les officiers et agents de police judiciaire, les agents de l'État en charge de la police de l'environnement, les gardes champêtres, les lieutenants de louveterie.

Contact

André Guillemier
jacqueline.guillemier@orange.fr
Tél. : 03 80 26 05 62 / 06 84 83 76 58



UNE TENUE RECONNAISSABLE

Comme pour la police ou la gendarmerie, la tenue des gardes particuliers est très facilement reconnaissable. De couleur marron, sur le pull ou la chemise, le nom de famille du garde particulier suivi de la première lettre de son prénom sont inscrits. La tenue est complétée d'un écusson, d'une épaulette sur le pull et d'une pucelle accrochée à la poche de la chemise. Cet uniforme est reconnu à l'échelon national par les différents organismes officiels (ONCFS, FNC, FNCP) et les différents ministères, ce qui lui témoigne de son rôle officiel.



UN PEU D'HISTOIRE...

La création de l'Association départementale des gardes particuliers de Côte-d'Or est le fruit de la rencontre de deux hommes attirés et passionnés par la nature et gardes-chasse particuliers. Commissionnés et lâchés sur le terrain sans aucune formation, c'est sous l'impulsion de Stéphane Balluer et d'Alain Roche, avec l'aide précieuse d'Hubert Lefranc, du service technique de la FDC 21, et de Marc Voinson, du service départemental de l'ONCFS, que l'ADGCPCO — son nom à l'époque — a vu le jour, le samedi 10 avril 1999. Depuis 2012, elle a rejoint l'Union interdépartementale des gardes particuliers et piéteurs qui rassemble les fédérations de Côte-d'Or, du Doubs, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de l'Yonne et des territoires de Belfort.

LEPTOSPIROSE

Une vaste enquête démarre et mobilise les chasseurs

Après deux ans de préparation, l'Entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses (Eliz) a réuni en 2012 un groupe de travail afin de planifier sur l'ensemble des 45 départements adhérents situés au nord d'une ligne reliant le Morbihan jusqu'aux Hautes-Alpes, un programme d'investigation d'une ampleur inégalée sur une maladie bactérienne majeure en réémergence : la leptospirose.



Il s'agit d'une zoonose (maladie infectieuse des animaux pouvant atteindre l'homme) présente sur l'ensemble des continents. Elle est provoquée par une bactérie de la famille des leptospires et de l'ordre des spirochètes (de même que la syphilis ou la maladie de Lyme, mais pas les mêmes modes de contamination).

Dans l'environnement, les leptospires se développent principalement dans les reins de certains mammifères, sauvages ou domestiques, qui constituent des réservoirs desquels ils sont évacués par les urines. Ils contaminent ainsi les sols et les eaux de surface stagnantes ou courantes. Les bactéries attendent alors le passage d'un nouvel hôte et y pénètrent via les lésions cutanées et les muqueuses. Bien que pratiquement tous les mammifères puissent entrer en contact réguliè-

rement avec les bactéries (présence d'anticorps dans le sang), leur sensibilité et leur aptitude à émettre des leptospires varie suivant chaque espèce. Certaines, quand elles sont infectées, sont sensibles et deviennent contaminantes. Certaines y résistent mais excrètent aussi les bactéries dans leur environnement, ce sont des réservoirs. D'autres, réceptives, demeurent une impasse épidémiologique et ne transmettent rien.

La leptospirose peut avoir des conséquences graves en termes de santé animale ou humaine et d'économie. En effet, elle provoque dans les élevages bovins, ovins et porcins des avortements et des faiblesses chez les juvéniles diminuant ainsi lourdement leur rendement. Les chiens et les chevaux y sont également très sensibles. Outre un affaiblisse-

ment sévère, cette pathologie entraîne régulièrement la mort pour les chiens et la cécité chez les chevaux.

L'homme, de son côté, est également susceptible de développer cette maladie qui provoque des fièvres très fortes, des douleurs intenses et des insuffisances rénales ou hépatiques pouvant être fatales dans les cas les plus graves. Entre 250 et 500 cas humains sont recensés annuellement dans l'Hexagone. 5 à 10 % de ces cas s'avèrent très graves, parfois mortels (1 %). La maladie n'étant cependant pas à déclaration obligatoire, ce chiffre ne représente qu'un minimum.

Un groupe complexe

Toutes les activités en lien avec les milieux où l'eau est présente peuvent être considérées aujourd'hui comme à risque. Autant dire que les chasseurs sont plus qu'étroitement concernés.

Si des traitements antibiotiques à spectre large sont très efficaces quand la pathologie est diagnostiquée à temps, les leptospires représentent toutefois un groupe très complexe et difficile à contrôler. Il existe en effet un très grand nombre de souches bactériennes appelées « sérogroupes ». Ainsi, plus de 20 sérogroupes et 300 sérovars, entraînant des réponses immunitaires différentes, ont été décrits.

Même si des vaccins existent, la complexité de ce groupe et l'importance croissante

ZOOM

Quels symptômes ?

Les symptômes apparaissent 2 à 20 jours après la contamination :

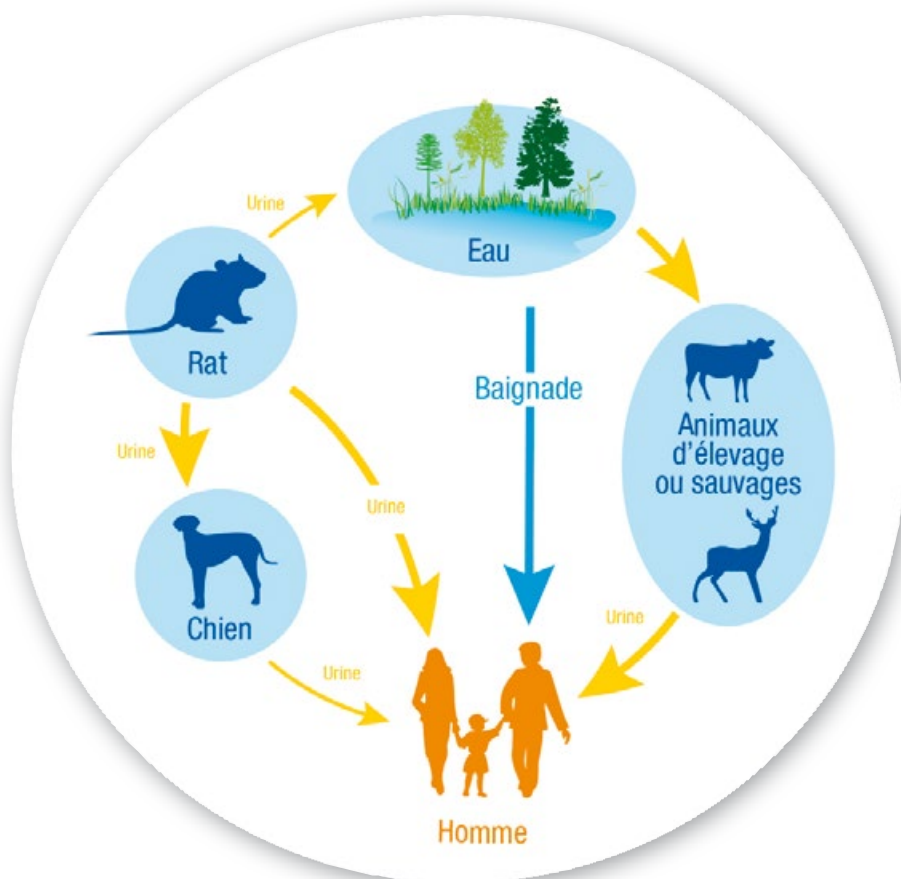
- Apparition brutale d'une forte fièvre avec frissons, douleurs musculaires et articulaires, maux de tête et troubles digestifs fréquents.

La maladie peut s'aggraver en absence de traitement et s'étendre au système nerveux, au foie, aux reins, aux yeux...

Une hospitalisation peut être nécessaire et la convalescence est longue.

Comment se protéger ?

- Porter des équipements de protection en fonction de son activité (bottes, combinaison, lunettes de protection...);
- Éviter tout contact des mains souillées avec ses yeux, son nez et sa bouche;
- Désinfecter et protéger ses plaies cutanées;
- Se laver les mains à l'eau potable et au savon après une activité de loisir ou sportive.



On contracte généralement la leptospirose lors d'une activité en eau douce ou au contact d'animaux contaminés.

de cette zoonose chez l'homme, notamment dans l'Hexagone, rend la prophylaxie (la stratégie préventive) très délicate mais aussi très attendue.

On sait que les rongeurs (rats, ragondins, rats musqués, etc.) représentent un réservoir majeur des leptospires. Ils n'en souffrent pas mais excrètent abondamment les bactéries dans l'eau. En revanche, trop peu d'études s'intéressent au potentiel de portage rénal et donc d'excrétion et de dissémination des autres espèces mammifères. Cela permettrait pourtant d'identifier les espèces génétiques et « sérovars » de leptospires les plus fréquents en France. Ce dernier point est crucial en vue de développer des outils de prophylaxie efficaces.

Une collecte organisée

Le protocole retenu par l'Eliz prévoit donc de collecter des reins d'animaux

dont les prélèvements seront réalisés par les fédérations de chasseurs. Aucun animal ne sera prélevé spécialement pour cette étude. Les reins proviendront d'animaux tués à la chasse ou suite au piégeage ou accidentés sur les routes et collectés grâce à la structure opérationnelle du réseau Sagir. L'objectif est d'obtenir 10 reins par espèce sur une vingtaine d'espèces mammifères par département, de la belette jusqu'au cerf, en excluant les rongeurs et les chiroptères. Une première étape d'analyse dite de *screening* sera effectuée par les Laboratoires vétérinaires départementaux à l'aide de la biologie moléculaire (PCR). Le laboratoire des leptospires à l'École nationale vétérinaire de Lyon (VETAGROSUP) prendra en charge l'identification génétique des échantillons positifs.

C'est donc, encore une fois, toute une organisation structurelle multi-partenaire que l'Eliz est en train de mettre en place et coordonnera dans cet ambitieux projet totalement inédit.

La réussite de cette action d'envergure passera par l'activation et la coordination du réseau de compétences des partenaires locaux et institutionnels d'Eliz. Ces acteurs sont les fédérations des chasseurs sur le terrain, les laboratoires vétérinaires départementaux ainsi que l'École vétérinaire de Lyon pour les analyses. Rappelons toutefois que sans l'accord et la participation financière des Conseils généraux de chaque département, ce vaste chantier d'investigation ne serait pas réalisable.

Pour rappel, en 2005, un programme de même ampleur avait été initié par l'Eliz concernant l'échinococcose alvéolaire et avait alors permis de rassembler 43 autres départements par la suite, afin de mener une enquête épidémiologique exemplaire et d'une ampleur inégalée en Europe qui fait à présent l'objet de publications dans des revues scientifiques de renommée mondiale.

En 2012, 24 départements ont répondu favorablement à ce projet et seront rejoints, nous l'espérons, par d'autres. La leptospirose, à laquelle les chasseurs et leurs chiens sont régulièrement confrontés partout sur le territoire national a ainsi suscité le même désir de coopération de la part de toutes les fédérations des chasseurs dans le territoire Eliz ainsi que des laboratoires vétérinaires départementaux.

Il n'existe en France aucun autre programme qu'il soit scientifique, économique ou social qui soit suivi par autant de Conseils généraux et d'acteurs locaux départementaux mettant en application exactement le même protocole. De l'avis des spécialistes de la leptospirose, ce programme devrait ouvrir d'énormes perspectives en termes de lutte contre cette zoonose.

Benoît COMBES, directeur de l'Eliz



Envol de canards siffleurs.

LES MIGRATEURS

UN PASSAGE À NE PAS MANQUER

Nombreuses sont les espèces animales qui effectuent des allers et retours entre les sites de reproduction et les sites de séjour, principalement des sites d'hivernage. Poussés par leurs besoins alimentaires, ils fuient les régions où la nourriture devient rare, pour aller vers d'autres latitudes où l'accès à la nourriture est plus facile. Zoom sur les migrateurs.

Plusieurs raisons à ce phénomène migratoire : déplacements des régions froides vers des régions tempérées, des régions sèches vers des régions humides... Certaines espèces rejoignent même des milieux de reproduction très différents de ceux de vie des adultes.

De nombreuses espèces animales sont sujettes à la migration :

- poissons (morues, anguilles, saumons...);
- reptiles (tortues marines);
- mammifères (caribous, zèbres, gnous, baleines...);
- de très nombreuses espèces d'oi-

seaux, 80 % des espèces européennes, du grand voilier de la grue cendrée au minuscule bruant.

La migration représente un véritable défi physique et nécessite une « forme olympique » : plumage mué, réserves adipeuses au maximum, les oiseaux sont ainsi prêts pour le grand voyage. Certains s'arrêteront en cours de route pour reconstituer leurs réserves graisseuses, leur « carburant » en quelque sorte. La plupart voyagent de nuit. Ils s'orientent grâce à des repères fixes (montagnes, fleuves, littoral) des repères astrono-

miques (position du soleil et des étoiles) et la magnitude terrestre.

Selon les espèces, les migrations seront plus ou moins « au long cours ». Certaines transcontinentales, d'autres presque locales, toujours guidées par l'instinct et la probabilité de ressources alimentaires.

Ainsi, à la même latitude, certains oiseaux en feront le site de reproduction et iront hiberner dès l'automne plus au sud (caille des blés, râle des genêts), alors que d'autres feront du même site une aire d'hivernage et repartiront au printemps plus au nord pour la reproduction (divers canards, grives, bécasses...).

Ces déplacements massifs et saisonniers n'ont pas échappé aux prédateurs. En particulier à l'homme, super-prédateur, qui a élaboré au fil des siècles de multiples stratégies de capture.

Notre département, traversé par la Saône, est riche de ses étangs, de ses forêts, de ses vignes et de ses plaines cultivées. Il offre des haltes migratoires appréciées.

Seules quelques espèces sont chassables : la plupart suivent les voies migratoires du littoral, d'autres se répartissent au moins partiellement sur tout le territoire et fréquentent donc nos régions de l'intérieur.



Sarcelle d'hiver.

Appelant de pigeon ramier.

photos Dominique Gest sauf mention

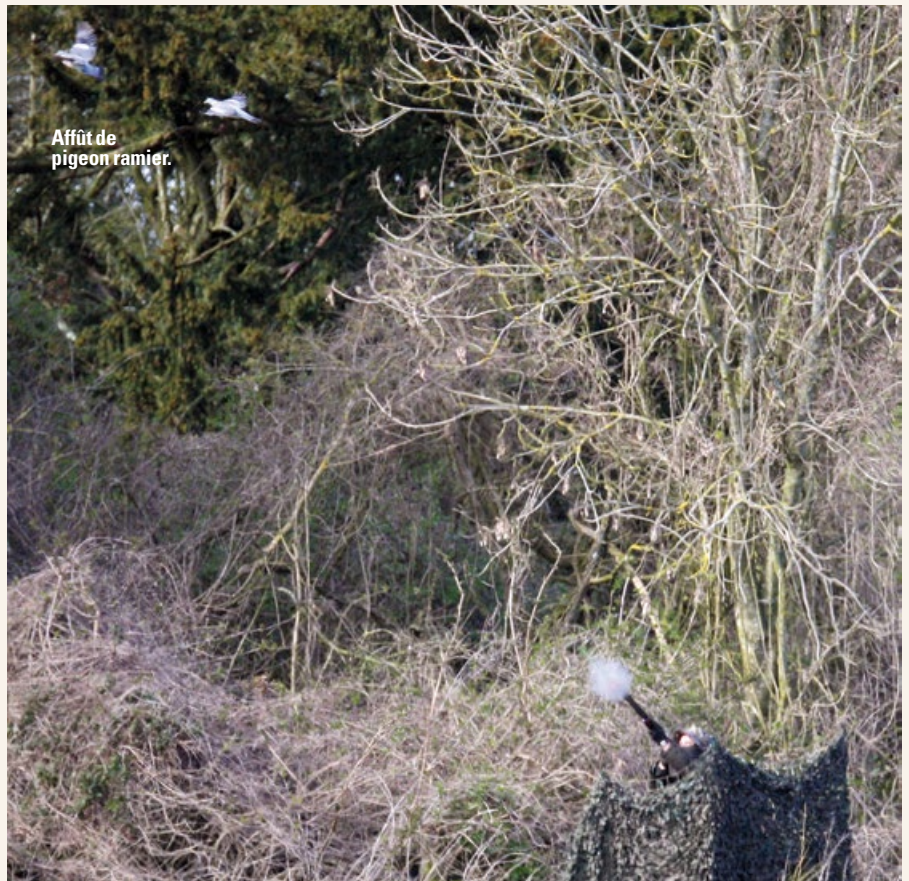
QUELS MIGRATEURS ? QUELLES PÉRIODES ? QUELS MODES DE CHASSE ?

La caille des blés, qui hiverne en Afrique, se reproduit dans nos plaines où elle élève sa couvée avant de repartir vers l'Afrique en fin d'été. Elle tient remarquablement à l'arrêt du chien ce qui en fait un gibier parfait pour le dressage de nos auxiliaires. Malgré une ouverture anticipée au dernier samedi d'août, sa chasse est peu pratiquée. Dommage : à l'ouverture générale elle est déjà partie !

L'alouette des champs, nous arrive principalement de l'Europe du Nord et de l'Est, mais est aussi nicheuse en France. Elle transite par notre pays, en route pour l'Afrique. Présente dès septembre, les passages les plus importants sont en octobre et novembre. Une partie des oiseaux hiverne chez nous. Longtemps affûtée, attirée par un miroir actionné par un « aide », elle n'est plus chassée que par quelques amateurs « au cul levé ». En revanche, nos collègues du Sud-Ouest, déploient des trésors d'ingéniosité pour la capture des alouettes et autres petits oiseaux : pantes, filets, matoles s'ils ne sont pas très « productifs », représentent une valeur de tradition cynégétique à préserver.

La tourterelle des bois, à ne pas confondre avec la tourterelle turque, sédentarisée, est peu chassée. Elle aussi bénéficie de l'ouverture anticipée fin août. Oiseau de lisières et bosquets, elle fréquente les champs de tournesol avant de repartir pour l'Afrique début septembre.

Le pigeon ramier, palombe dans le Sud-Ouest, nous arrive en bandes au mois d'octobre, accompagnés de pigeons colombins, appelés « petits bleus ». C'est un des gibiers de base de la chasse française. Chassé à tir, à l'affût, aux filets verticaux ou horizontaux dans le Sud-Ouest et les cols pyrénéens, sa chasse donne lieu à des stratagèmes, mécaniques, et pièges divers et variés. Véritable religion de nos collè-



gues, il reste un gibier très prisé en Côte-d'Or, d'autant qu'une partie de sa population se sédentarise et nous permet une chasse jusqu'au 20 février, essentiellement à l'affût, en début de journée, lorsqu'il sort du bois, et en fin d'après midi, lorsqu'il rentre au bois pour y passer la nuit, ou avec des formes disposées en bordure des cultures de maïs et de tournesol.

Depuis le 28 mars 2014 (AM du 19 mars 2014), l'utilisation d'appelants vivants est désormais autorisé pour la chasse du pigeon ramier. Votre Fédération s'est particulièrement investie sur ce dossier.

Quatre espèces de grives nous arrivent de l'Europe de l'Est et de Scandinavie : musicienne, mauvis, draine et litorne :

- la musicienne, la plus répandue, fréquente nos régions à partir d'octobre. Elle « vendange » volontiers, et est chassée dans les vignes au « cul levé », en petit rabat, ou « à la passée » le soir quand elle regagne son dortoir ;
- la mauvis, la plus petite, arrive un peu plus tard de Scandinavie et est chassée en même temps que les autres grives le long des haies où elles viennent se nourrir de baies ;
- la draine, la plus grande, habite principale-



Grive musicienne.

ment les forêts et bocages. Les migratrices viennent gonfler les effectifs sédentarisés ; - la litorne « tia-tia », elle aussi se sédentarise volontiers et hiverne chez nous. Souvent en groupe, difficile à approcher, elle est, dans notre région chassée par quelques amateurs.

Les quatre espèces, plus le merle, sont dans le Sud et le Sud-Ouest une affaire de spécialistes qui utilisent des méthodes traditionnelles : chasse à la glu avec appelants, chilleurs virtuoses...

Autre chasse traditionnelle : les « tenderies ». Pratiquée dans les Ardennes, elle consiste à appâter les grives à travers un lacet où elles se pendent.

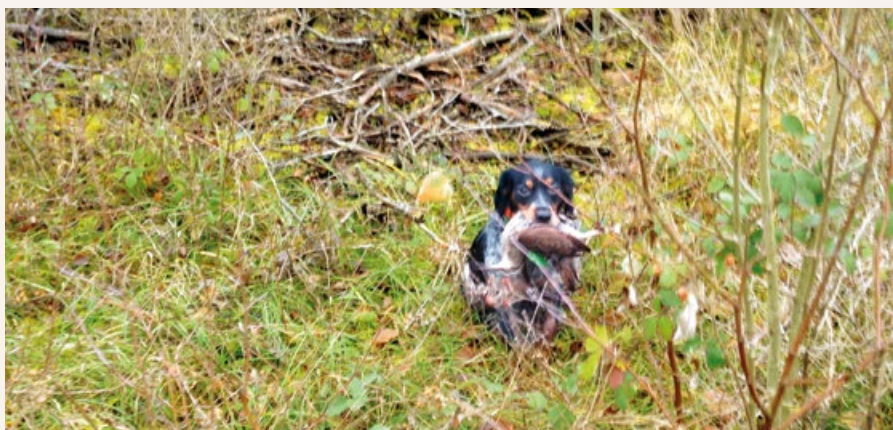
Le **merle**, migrateur partiel, vient compléter les espèces de turdidés qui fréquentent notre région dont la chasse ravit les « billebaudeurs » et... les papilles des gastronomes !

LES OISEAUX D'EAU

Canards, cygnes et oies constituent le groupe des anatidés.

Les **canards de surface**, très présents en France pendant la migration, sont très prisés des sauvagins. Sarcelle d'été (migrateur trop précoce), sarcelle d'hiver, siffleur, souchet, pilet sont les espèces les plus convoitées avec le canard colvert qui n'est plus vraiment un migrateur.

Les **canards plongeurs**, qui se nourrissent en plongée à la recherche de mollusques et invertébrés aquatiques divers, ont une forme plus massive que les canards de surface et présentent une morphologie adaptée à la plongée, avec leurs pattes très en arrière du corps. Fuligules, milouins, morillons, nette rousse, garrot, tous sont des migrants « au long cours » qui nous



arrivent de Scandinavie et d'Europe du Nord-Est.

Les **cygnes** sont aussi des migrants, à l'exception du cygne muet sédentaire en France. Ils ne sont pas chassés dans l'Hexagone alors qu'ils le sont dans d'autres pays européens.

Les **oies « grise », « cendrée », « des moissons », « à bec court »**, nous viennent de Scandinavie et s'en vont hiverner au sud de l'Espagne. Les bernaches, au plumage noir et blanc, stationnent aussi en France. La variété « bernache du Canada », considérée invasive, est autorisée à la chasse.

Les **rallidés**, espèces peu chassées chez nous, constituée des foulques, râles d'eau et marouettes, sont migrants sur de courtes distances. Les foulques sont chassées en battues sur les étangs du littoral languedocien.

Les **limicoles** : échassiers, ils fouillent de leur bec les vasières ou la terre à la recherche de nourriture. Les « grands modèles » – grandes pattes, grands becs – tels que barges, courlis, huîtriers se partagent l'estran avec les « petits modèles » – becs

courts – comme les gravelots, bécasseaux, pluviers et vanneaux, becs longs comme les chevaliers et les bécassines.

LES MODES DE CHASSE

Un grand nombre d'oiseaux d'eau fréquente notre pays, en hivernage ou en transit et empruntent les deux grands axes migratoires : le littoral Manche-Atlantique, et l'axe Rhin-Rhône et y sont donc chassés selon des pratiques ancestrales très diverses.

Canards et oies sont chassés, dans les départements côtiers, principalement la nuit, dans des installations telles que tonnes, hutteaux, et gabions installés en bord des mares aménagées dans les marais littoraux. Les hutteurs y disposent des formes et des appelants vivants, selon de savants et historiques « attelages » dont le chant attire les oiseaux sauvages. Tout l'art de cette chasse consiste à faire poser les canards, en combinant appelants, formes et appeaux avant de tirer.

Dans nos régions intérieures, seuls quelques spécialistes utilisent des



Envol de bécasse en action de chasse.

© CNB

appelants, la plupart du temps attachés sur le rivage, proches du chasseur, leurs cris attirant les canards de passage. Encore moins nombreux sont les chasseurs qui, sur leur barque, se laissent dériver vers un vol de canards. Cette pratique était courante sur les débords de la Saône.

Chez nous, la chasse du gibier d'eau est surtout pratiquée, au « cul levé », en « levée d'étang », suivie par la « passée » du soir où, chance et adresse aidant, le sauvaginer a la fierté de prélever un canard peu commun : sarcelle, pilet, souchet...

Les limicoles, sur les marais et vasières littorales sont chassés à la passée, à la botte, mais aussi à l'affût, où le chasseur, dissimulé dans un trou creusé dans le sable se couvre d'une bâche et entouré de ses formes, appelle les oiseaux en « chillant ». Les trois variétés de bécassines sont bien présentes dans notre région en période d'hivernage. Tirées à la « levée d'étang », elles sont surtout chassées dans les prairies humides, à l'arrêt de chiens bien créancés sur ce gibier difficile mais passionnant.

Bien d'autres modes de chasse traditionnels sont utilisés pour la capture des oiseaux d'eau.

Des tenderies à vanneaux en Ardennes, au « malonage » des canards en pays de Loire, en passant par les approches à bord des pédalos du bassin d'Arcachon... Le chasseur a de tout temps déployé toute son ingéniosité pour capturer ces gibiers qui représentaient une source de nourriture complémentaire appréciée et qui... « tombaient du ciel » !

Dans les départements côtiers, canards et oies sont chassés dans des installations comme des tonnes.

ZOOM SUR...

LA BÉCASSE, SAUVAGE ET RUSÉE

La bécasse, la « mordorée », la reine des bois... est probablement le migrateur le plus rencontré en Côte-d'Or, même si elle y est peu chassée. Essentiellement forestière, tous les chasseurs de grand gibier, traqueurs ou postés la rencontrent tout au long de la saison si le sol n'est pas trop gelé.

Son aire de répartition énorme, le Paléarctique occidental, s'étend de la Sibérie au sud de l'Europe. Quelques oiseaux nichent en France, dans de nombreux départements, dont le nôtre, de préférence sur des sites de moyenne altitude, à partir de 500 m. Mais, le gros de la troupe nous arrive de Scandinavie pour les oiseaux en hivernage sur la côte atlantique, et d'Europe de l'Est et centrale pour les oiseaux qui stationnent plus au Sud. Mue terminée ou suspendue, donc plumage en parfait état, réserves adipeuses constituées, poussés par l'instinct migratoire, jeunes puis adultes arrivent, successivement par vols nocturnes en petits groupes et par étape de 300 à 400 km, à partir de fin octobre.

Migrateur « à regret », elle s'adapte aux conditions climatiques, et si l'hiver est clément, elle se cantonne à son territoire où elle prend ses habitudes de séjour et de site d'alimentation dont elle ne partira que si le froid vient durcir le sol au point de l'empêcher de se nourrir. La « place à bécasse », bien connue des



chasseurs, est fréquentée souvent par le même oiseau d'une année sur l'autre, fidèle à son « canton ».

UN GIBIER QUI SE MÉRITE

Autrefois chassée à la passée, au moment où elle quitte sa remise forestière pour gagner les prés où elle capture les lombrics en fouillant le sol de son bec articulé « en pince », elle est de nos jours chassée à la billebaude et surtout au chien d'arrêt. Magnifique gibier, sauvage, rusé, imprévisible, il demande au chasseur et aux chiens beaucoup d'efforts et la passion de la « quête ». Malgré une pression de chasse importante, les effectifs sont stables et les mesures de limitation introduites par le carnet de prélèvement national – que notre Fédération



papinot-forest.com

Question
à

Jean-Philippe Sanz À L’AFFÛT DES MIGRATEURS

Depuis qu’il a 18 ans, Jean-Philippe Sanz piège et chasse les oiseaux migrateurs sur le Val-de-Saône. Interview d’un chasseur passionné.

avait devancées – permettront d’ajuster, au besoin, les prélèvements en cas de chute démographique de l’espèce.

Beaucoup de bécasses hivernent en Bretagne, la douceur du climat et les nombreuses prairies leur assurant la nourriture, les bois et friches leur garantissant un abri.

Dès la fin février, les premières manifestations de recherche de partenaire se manifestent par la croûle, et la migration de retour s’étale tout au long du mois de mars. Arrivés à destination (Russie, Pays baltes, Scandinavie), la nidification commence. Les bécasseaux naissent en juin et leur croissance rapide permettra la migration d’automne dès fin septembre, perpétuant ainsi le cycle annuel.

La prééminence de la chasse au grand gibier en forêt, dans tout le nord-est de la France, Côte-d’Or incluse, provoque, de fait, une quasi-réserve sur toute cette région. Les prélèvements annuels dans notre département sont stables et avoisinent les 2 500 bécasses, alors que le prélèvement national est de l’ordre de 1,2 million d’oiseaux.

Riche de ses grands gibiers, le chasseur de Côte-d’Or, à la différence de ses confrères du Sud, Sud-Ouest et du littoral, délaisse la chasse des migrateurs qui a pourtant toutes les raisons de le passionner dans sa « quête » cynégétique.

Les suivis, baguages et observations attestent globalement d’un bon état de conservation, bien meilleur que celui de nos espèces patrimoniales sédentaires. Ils per-

■ POURQUOI LA CHASSE AUX MIGRATEURS ?

Jean-Philippe Sanz : J’ai toujours été fasciné par les oiseaux. La migration, c’est comme les étoiles. Quand on est jeune, ça intrigue. Et puis le vent, la pluie, les conditions climatiques, ça déclenche certains comportements de migration automnale et printanière. J’aime observer cela. Je peux même y passer des heures, notamment pour admirer les canards, les grues et les pigeons ramiers. Le Val-de-Saône est un axe migratoire de tous ces animaux.

■ QUELS OISEAUX CHASSEZ-VOUS ET À QUELLES PÉRIODES ?

J.-P.S : Fin septembre, la grive musicienne. Au niveau culinaire, c’est de

loin la meilleure. Puis vient la grive mauvis, courant octobre, suivie de la grive draine en octobre/novembre. J’adore aussi chasser la bécasse avec mon chien. On est là en symbiose avec son animal : c’est une sensation que l’on ne ressent nulle part ailleurs. D’autant que la bécasse, que l’on appelle aussi la belle mordorée, se fond dans la végétation. Son mimétisme est incroyable. Pour revenir à la grive, quand on en chasse entre dix et quinze, on peut dire que c’est une très belle journée. Et surtout, quel plaisir de chasser entre copains... les retrouvailles sont toujours très sympas. Contrairement aux gibiers sédentaires, on a le droit de chasser deux heures avant le lever du jour et deux



D. Leay

heures après. L’ambiance est toute particulière.

■ QUEL EST VOTRE PLUS BEAU SOUVENIR DE CHASSE ?

J.-P.S : J’étais sur un étang avec un copain pour une passe aux canards. Et là, entre 200 et 250 canards sont passés au-dessus de nos têtes. C’est la seule fois de ma vie que j’ai vu ça. Nous étions tellement éblouis par le spectacle que nous n’avons pas tiré un seul coup de fusil. Un soir comme celui-ci, on l’a gravé dans sa mémoire pour toujours.

mettront, le cas échéant, d’ajuster la réglementation à la dynamique des populations. Tout le monde peut, à travers « l’observatoire citoyen », les sites Internet des associations de chasse spécialisées, contribuer aux études et observations des migrateurs. En attendant et espérant que la girouette

se cale au Nord-Est, promesse d’arrivée d’oiseaux, nous pouvons aussi nous remémorer nos grands-pères sertissant, à la veillée sur le coin de la table, les cartouches de « 9 grains liés » promises à ce mythique sanglier des Ardennes qui migrera en Morvan cette année – c’est sûr – et qui finira au saloir.

QUE RETENIR DE LA NOUVELLE LOI ?

La loi sur les armes a été modifiée et mise en application depuis le 6 septembre 2013. Il y a peu de changements concernant les armes de chasse. Voici les principales choses à savoir. Pour certains cas particuliers, il faudra consulter le site Internet du Service public (adresse en fin d'article).



Désormais, pour conserver ses armes de chasse à domicile, un verrou de pontet ou filin cadenassé seront indispensables. Autre possibilité : retirer la longueur sur les armes basculantes ou la culasse mobile sur les carabines à verrou.

Armes autorisées

- Dagues, épieux (catégorie D) ;
- Fusils à canons lisses, un coup par canon (cat. D) ;
- Fusil « mixte ou drilling (cat. C) ;
- Fusil « bécassier » avec un canon boyauté (cat. C) ;
- Carabine « express » (cat. C) ;
- Carabine à répétition (cat. C) ;
- Carabines semi-automatiques (cat. C) ;
- Carabine à pompe (cat. C).

Ces armes, exceptées les armes blanches, sont soumises à déclaration. Elles sont à conserver dans une armoire

forte, sur un râtelier avec une pièce enlevée, ou avec un dispositif empêchant l'enlèvement.

- Carabines semi-automatiques avec chargeur amovible (catégorie B).

Ces armes sont soumises à autorisation. Elles sont à conserver dans une armoire forte.

Il est rappelé que les fusils à canon lisse « à pompe » sont interdits (on peut supposer qu'un fusil à pompe avec canon boyauté rentre en catégorie C). Pour le transport de n'importe quelle arme, il faudra un justificatif : permis de chasse, licence de tir. Dans tous les

cas, les armes seront déchargées, sous étui, voire démontées. Au domicile, les munitions devront être stockées à part des armes.

Rappel : toutes les armes à feu achetées après le 1^{er} décembre 2011 doivent être déclarées. Pour ce faire, vous trouverez les imprimés à télécharger sur le site Internet du Service public, et la déclaration doit être faite avant le 2 février 2014.

Plus d'infos sur : www.vosdroits.service-public.fr/particuliersN287xhtml

Depuis 1824

JAMES

Pour ceux qui se contentent de beaucoup... **AUTUN**

PRÈS DE **500** ARMES EN STOCK



Armurerie

Armes neuves
Occasions garanties
Atelier de réparation

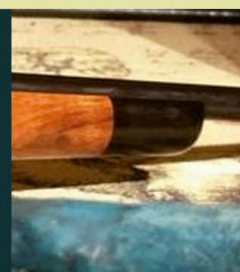
des armuriers diplômés à votre service



Armes fines

Le prestige
de grandes marques

Fusils d'art et bronzes animaliers



GPAJAMES

Munitions à Grand
Pouvoir d'Arrêt

« Désormais... La puissance à un nom. »



3 STANDS DE TIR

CIBLE FIXE : 50m - 100m
pour un réglage précis
à balles réelles de vos armes.

Entraînement au tir
sur SANGLIER COURANT
ou au PARCOURS DE CHASSE (sur rdv)

www.JAMES-AUTUN.com

Armurerie JAMES
55 rue aux Cordiers - 71400 AUTUN

Parking 400 places à 100m

Tel : 03 85 52 29 86
E-mail : contact@james-autun.com